les avoient passés, et avoit formé plusieurs Résolutions sur iceux, dont il avoit ordre de faire rapport à la Chambre: et il a lu le rapport à sa place et ensuite l'a délivré à la table, où il a été lu une fois en entier par le Greffier.

Et les dites Résolutions sont comme suit:

RESOLU, qu'il est dû aux diverses personnes £330 : 5 : 11 courant conformément au compte général signé de *Samuel Phillips*, Ecuier, du 28e Mai 1799.

RESOLU, qu'il est du à *Louis Dubord*, Messager du Conseil Législatif, depuis le 18 Mars, jusqu'au 5e Juin 1799, 80 jours à 3*s*. douze Livres.

RESOLU, qu'il est du à *François Romain*, Portier du Conseil Législatif, depuis le 18 Mars jusqu'au 5e Juin, 1799, 80 jours à 2*s*6. dix Livres.

RESOLU aussi, que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il sera expédient de faire une avance de la somme de vingt livres courant au Greffier de la Chambre d'Assemblée, pour faire, dans une saison convenable, l'achat du bois de chauffage pour la prochaine Session de la Chambre, et dont il rendra compte.

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, qu'à l'avenir il sera alloué à chacun des Portiers de l'Assemblée trois chellins par jour, pour leurs services au lieu de deux chellins et six deniers maintenant fixés.

Sur motion de Mr. *Grant*, secondé par Mr. *Dumas*,

RESOLU, que cette Chambre concoure aux Résolutions dont il a été fait rapport par le Comité.

Sur motion de Mr. *Planté*, secondé par *Berthelot*,

RESOLU, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur, pour prier Son Excellence de vouloir bien émaner son *Warrant* en faveur de *Samuel Phillips*, Ecuier, Greffier de cette Chambre pour la somme de deux cent cinquante livres cinq chellins et onze derniers courant, à la quelle se montent l'impression des *Bills* et Journaux de cette Chambre, les gages du Messager et des Domestiques, la Papéterie, le Bois de chauffage et autres dépenses encourues par la Chambre, après déduction de la somme de cent livres cou-

 rant,